

Pour une meilleure reconnaissance des salariés,  
La CFDT continue de réclamer :

- ▶ Le 13ème mois.
- ▶ La subrogation des indemnités journalières Sécurité Sociale.
- ▶ L'augmentation de la prime d'ancienneté pour tous les Agents de Maîtrise.
- ▶ L'obtention de la prime d'ancienneté pour tous les Cadres.
- ▶ La revalorisation de la prime de fidélité Médiapost.
- ▶ Le déclenchement de la prime sur objectif à partir de 50 %.
- ▶ L'augmentation des salaires :
  - +2% pour les AM et Cadres
  - +2,5% pour les employés
- ▶ 15 jours de RTT annuels.
- ▶ Pour les commerciaux à distance : Une prime variable de 6 500 euros.
- ▶ Pour les attachés commerciaux : Une prime variable de 10 000 euros.
- ▶ Pour les assistants RH et assistants commerciaux : Une prime variable de 1000 euros.
- ▶ Le passage des ASSRH en 2.2.

**12**  
**OCTOBRE**  
**2015**

**JE VOTE**  
**CFDT**

**AVEC NOUS,**  
**DONNEZ DE LA VOIX**  
**À VOTRE VOIX**

### Candidats au Comité d'Entreprise Médiapost Siège

Collège Agents de Maîtrise



**Murielle PIAT**  
(Titulaire)  
Siège



**Nicolas SEIWERT**  
(Suppléant)  
CRC Reims

Collège Cadres



**Tiphany HOMMET**  
(Titulaire et Suppléante)  
Siège

**Donnez de la force à la CFDT !**

- ▶ **POUR DE VRAIS CHANGEMENTS**
- ▶ **POUR DES RÉSULTATS**



SYNDICAT FRANÇAIS  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Le journal des

**MÉDIAPOSTIERS**  
Siège

**SPÉCIAL ÉLECTIONS**  
**LE 12 OCTOBRE 2015**

ÉLECTIONS A MEDIAPOST

Un enjeu pour l'ensemble des salariés !

Nous avons écrit nos engagements dans notre profession de foi. La CFDT MEDIAPOST s'est dotée d'un projet revendicatif en prise directe avec vos attentes et pour y parvenir, nous avons aussi défini ce que nous attendions des instances CE et DP dans le cadre d'un véritable dialogue social producteur de résultats concrets. C'est bien là la marque de fabrique de la CFDT : ne pas se cantonner dans un rôle de dénonciation et d'opposition stérile, ni de bons « toutous » de la direction. C'est le syndicalisme qui gagne et qui avance aujourd'hui partout en France, notamment dans le groupe La Poste : l'environnement bouge très vite, les salariés attendent des réponses, la CFDT agit pour les obtenir ! Mais pour faciliter notre démarche, nous entendons nous appuyer sur vos votes ! Voter CFDT, c'est voter pour un syndicalisme porteur de valeurs, intelligent et constructif, solide et fort, qui sait manier tous les curseurs de l'action syndicale. Un syndicalisme exigeant, qui ne se contente pas de slogan, qui a le sens des responsabilités, de la solidarité, de l'équité et de la

justice sociale !

Pour amplifier notre rapport de force, nous avons besoin de vous !

Les enjeux d'avenir sont vitaux, et la CFDT n'a pas l'intention que d'autres écrivent cet avenir sans vous ! Oui, notre ambition est de vous servir, avec notre cœur, nos tripes et notre cerveau.

Le CE Siège de Médiapost est loin de répondre aux attentes des personnels. Une des raisons est son absence de transparence. Rappelons par exemple la décision unilatérale de la part des membres du bureau présidé par la CGT d'un versement d'une somme de 2000 € à une association sans l'accord des autres membres du CE ! Le CE doit servir de garde de fou et être une sorte de contre pouvoir face aux mauvaises orientations de Médiapost. Dans tous les cas, il doit être le garant des intérêts des personnels.

**Si vous voulez qu'un syndicat représente votre voix, les listes CFDT doivent être votre choix !**

**Le 12 octobre :**

**Voter pour la CFDT, c'est voter pour vous !**



## Le rôle des Délégués du Personnel :

Les Délégués du Personnel représentent le personnel auprès de l'employeur et lui font part de toutes réclamations individuelles ou collectives en matière d'application de la réglementation du travail (code du travail, convention

collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité.....)

Les Délégués du Personnel sont également les interlocuteurs de l'inspecteur du travail qu'ils peuvent saisir de tout problème d'application du droit du travail et accom-

pagner, s'ils le désirent, lors de ses visites dans l'entreprise.

Une réunion mensuelle des Délégués du Personnel avec le responsable hiérarchique est obligatoire, même en cas d'absence de questions.

## Le rôle du Comité d'Entreprise :

### 1. Missions relatives au fonctionnement de l'entreprise\*.

L'instance du Comité d'Entreprise est composée d'élus issus des urnes et représentants toutes les catégories professionnelles. Elle doit apporter à l'ensemble des salariés une vision économique et stratégique de l'entreprise, en plus des missions qui lui sont dévolues autour des œuvres sociales.

Le CE assure l'expression collective des salariés. Il permet la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie de l'entreprise.

Il formule ou examine, sur demande de l'employeur, toute proposition de nature à améliorer :

- Les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés,
- Leurs conditions de vie dans l'entreprise,

### 2. Missions sociales et culturelles.

Le CE assure, organise et développe en faveur des salariés de l'entreprise, des activités sociales et culturelles. Il peut s'agir notamment des actions suivantes :

- Activités sportives ou de loisirs (colonies de vacance, séjours.....)
- Activités culturelles (bibliothèque, tarifs préférentiels pour des

- Les conditions dans lesquelles ils bénéficient de garanties collectives de protection sociales complémentaires.

Sur un certain nombre de sujets, le CE est obligatoirement consulté par l'employeur avant toute prise de décision.

#### Information et consultation du CE :

Le CE est informé et consulté sur l'organisation et la marche générale de l'entreprise notamment sur les sujets suivants :

- Mesures pouvant affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle,
- Orientations stratégiques de l'entreprise (et leurs conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences,

spectacles ou des musées.....)

- Cadeaux de fin d'année sous forme de chèques cadeaux à chaque salarié de l'entreprise.
- Remise de chèques événements : mariage, retraite...

- La prise en charge d'une partie du coût de services à la personne (garde d'enfant, assistance et soins à domicile, aide ménagère.....)

l'organisation du travail, le recours à des sous-traitants, à l'intérim, aux contrats temporaires et aux stages),

- Documents comptables et financiers,
- Politique de recherche et introduction de nouvelles technologies,
- Projets de restructuration et de compression des effectifs,
- Intéressement, participation et épargne salariale,
- Modification de l'organisation économique ou juridique de l'entreprise,
- Utilisation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

\*La loi relative au dialogue social et à l'emploi du 23 juillet 2015 devrait renforcer et simplifier cette procédure d'information-consultation.

#### Commissions CE Siège :

- ▶ Commission Formation
- ▶ Commission Logement
- ▶ Commission Égalité Professionnelle
- ▶ Commission Sociale
- ▶ Commission Communication

## PROJET CFDT AU COMITÉ D'ENTREPRISE SIÈGE :



▶ Établissement et respect d'un règlement intérieur qui fixera une fois pour toutes les règles de fonctionnement du Comité d'Entreprise.

▶ Audit des Comptes du Comité d'Entreprise.

▶ Augmentation de la subvention du CE versée par l'Employeur.

▶ Consultation des salariés sur leurs priorités en matière d'œuvres

sociales du CE.

▶ Boîte à idées à disposition des salariés.

▶ Gestion collégiale et paritaire avec les organisations syndicales s'inscrivant dans cette dynamique d'ouverture.

▶ Transparence des comptes du Comité d'Entreprise

▶ Rôle stratégique du CE mieux

respecté dans les domaines économiques et sociaux :

- consultation et information sur le développement et la gestion de l'entreprise,
- communication de toutes les évolutions financières et économiques,
- communication sur la situation de l'emploi et la formation professionnelle.

**Le projet CFDT s'inscrit dans une démarche de progrès social, de dynamique salariale, de transparence et d'écoute. Lorsqu'un accord d'entreprise est positif pour les personnels, quand il améliore leur quotidien, la CFDT est capable de prendre ses responsabilités et de l'accompagner favorablement. Mais quand elle le juge négatif, elle peut aussi dire NON ! C'est sa force, c'est sa crédibilité !**

## Autres axes revendicatifs que la CFDT portent avec vous :

▶ Une négociation réelle et sérieuse sur les NAO, pas de démagogie et de propositions démesurées, mais des négociations loyales et un vrai engagement.

▶ Une volonté de négocier des accords salariaux,

▶ Faire respecter les accords d'entreprises,

▶ Négocier l'intéressement et la participation aux bénéfices, sortir de ce diktat de l'entreprise ! Le pouvoir d'achat doit être négocié par les OS et être conforme aux nouvelles règles sociales issues des accords

ANI et de la loi.

▶ L'amélioration des conditions de travail : des élus CHSCT au service des salariés, pour la réduction des maladies liées aux troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux,

▶ Combattre la précarité à l'ouverture des emplois à temps partiel imposé,

▶ Garantir l'égalité de traitement et de rémunération entre les hommes et les femmes, combattre toutes les formes de discrimination,

▶ Améliorer l'accord télétravail : obtenir un ordinateur plus léger pour les transports.

